

PUBLIC

- ☉ Managers, responsables opérationnels.
- ☉ Chefs d'équipe.
- ☉ Directeurs d'établissement.

OBJECTIFS :

La législation sociale est toujours en mouvement, en tant que Manager, il devient difficile de distinguer ce qui vous concerne directement, alors qu'il est primordial de connaître les mises à jour et les nouveautés qui régissent la loi en matière de travail.

Cette formation vous permet donc

- ☉ D'acquérir les connaissances de base en droit social, et les nouvelles lois de la loi de modernisation sociale de 2008.
- ☉ De savoir appliquer et faire respecter la réglementation sociale.
- ☉ D'appréhender les réflexes et comportements à adopter, ceux à proscrire en tant que manager pour respecter le droit social.

EFFETS ATTENDUS:

A la suite de cette formation, les participants sauront:

- ☑ Respecter la législation du travail dans leur rôle d'encadrement
- ☑ Avoir conscience de leurs droits et de leurs obligations
- ☑ Eviter les litiges entre salarié et employeur
- ☑ Pouvoir se poser les bonnes questions en matière juridique

PROGRAMME :

☉ LA GESTION DES CONTRATS DE TRAVAIL

- ⇒ Savoir distinguer les différents types de contrats de travail, leurs spécificités et utilisations
- ⇒ Mesurer les sanctions civiles et pénales, ainsi que les risques pour l'entreprise
- ⇒ Faire le point sur les obligations légales liées à l'embauche en accord avec la loi de modernisation sociale
- ⇒ La modification du contrat de travail : quelle marge de manœuvre ?

☉ LES REGLES ENCADRANT LA DUREE DU TRAVAIL

- ⇒ Temps de travail, RTT, suivi horaire
- ⇒ L'interdiction du travail de nuit et le dimanche
- ⇒ Les heures supplémentaires / complémentaires
- ⇒ Connaître la réglementation applicable aux congés

- ⇒ La gestion de la maladie, de l'accident du travail, des congés de maternité et de paternité
- ⇒ Durées légales et conventionnelles du travail : durée journalière et hebdomadaire maximum, amplitude

⇒ LES SANCTIONS ET LA CESSATION DU CONTRAT DE TRAVAIL

- ⇒ Identifier les différentes sanctions disciplinaires
- ⇒ Maîtriser la procédure à suivre en fonction des sanctions
- ⇒ La cessation du contrat de travail
- ⇒ L'autorité managériale et le harcèlement moral : les pratiques managériales à proscrire

⇒ LES RELATIONS DU MANAGER AVEC LES INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL

- ⇒ Rappel des modalités de fonctionnement des représentants élus
- ⇒ Rappel des modalités de fonctionnement des représentants désignés
- ⇒ Rôles spécifiques et moyens de chaque instance : CE, DP, DUP, DS et RS, CHSCT

PEDAGOGIE:

Les participants intégreront la stratégie « avant, pendant, après » au travers des exposés théoriques et des exercices pratiques. Des mises en situation sont proposées afin de vérifier la compréhension de l'analyse juridique.

CONDITIONS MATERIELLES:

L'organisation et la pédagogie de ce stage permettent d'accueillir des groupes allant de 6 à 12 participants maximum.

DATES, LIEU, HORAIRES ET COÛT DU STAGE:

A à définir

Intra ou inter entreprise